AUTHORITY® SUPRÊME HERBICIDE

FMC

GROUPES 14 | 15

Protection contre les graminées et les mauvaises herbes à feuilles larges en prélevée dans le soya

Qu'est-ce que l'Herbicide Authority® Supreme?

L'Herbicide Authority® Supreme supprime de manière consistante et durable de nombreuses graminées et mauvaises herbes à feuilles larges en prélevée dans le soya IP et le soya tolérant aux herbicides (HT). Grâce à la combinaison des modes d'action des Groupes 14 et 15, il vous offre également une gestion de la résistance hautement efficace.

Comment l'Herbicide Authority® Supreme aide-t-il mon entreprise agricole?

Suppression précoce efficace des mauvaises herbes. La suppression hautement efficace et prolongée en prélevée de nombreuses graminées et mauvaises herbes à feuilles larges récalcitrantes offerte par l'Herbicide Authority® Supreme contribue à vous offrir des champs plus propres qui permettront à votre soya de prendre un excellent départ.

Idéal pour le soya IP et HT. L'Herbicide Authority® Supreme convient aux systèmes à identité préservée (IP) et ceux tolérants aux herbicides (HT) : cette caractéristique vous permet de rationnaliser et simplifier vos prises de décision concernant le soya.

Gestion de la résistance des mauvaises herbes de 2 manières. L'action des Groupes 14 et 15 de l'Herbicide Authority® Supreme permet de supprimer les mauvaises herbes résistantes aux Groupes 2,5 et 9, mais elle aide également à ralentir le développement des mauvaises herbes résistantes à l'avenir.

Trois doses possibles pour s'adapter à votre soya, votre type de sol et aux pressions des mauvaises herbes. L'Herbicide Authority® Supreme vous offre une dose préparatoire et deux doses de suppression prolongée des mauvaises herbes (selon le type de sol). Pour le soya IP, la dose de suppression prolongée vous offre une performance maximale contre les graminées et les mauvaises herbes à feuilles larges en prélevée, y compris les plus récalcitrantes comme l'amarante. Pour le soya tolérant aux herbicides, la dose préparatoire permet de supprimer les mauvaises herbes résistantes et vous facilite l'application du glyphosate en culture. Choisissez la dose de suppression prolongée lorsque la pression des mauvaises herbes est importante. Voir le tableau des doses au dos.

Facile à utiliser. La formule liquide pratique est prête pour votre pulvérisateur. Moins de temps perdu… moins de tracas!

Faits en bref

Volume d'eau :
10 gal/ac (100 L/ha)

Emballage :
2 bidons de 8L par caisse

Dose :
De 33 à 50 acres par bidon

Exigence d'activation :
De 15 à 25 mm (1/2") de précipitations

Quelle dose utiliser?

L'Herbicide Authority® Supreme vous offre trois doses distinctes, comme indiqué dans le tableau ci-dessous. Choisissez celle qui convient à votre soya, à votre type de sol et à la pression des mauvaises herbes.

	Dose mL/ac	Acres/ Bidon	Paramètres du sol
Traitement préparatoire (suppression en début de saison uniquement)	162	50	
Contrôle prolongé	202	40	Texture grossière/moyenne M.O. de 1 à 4 %
	243	33	Texture moyenne-fine/fine M.O. de 4 à 7 %

L'Herbicide Authority® Supreme et la rotation des cultures

Cultures	Intervalle de rotation
Soya, pois chiches et pois de grande culture	À tout moment
Maïs de grande culture, blé de printemps et blé dur, tournesols	12 mois
Blé d'hiver	4 mois

Cultures

- Soya

Mauvaises herbes

Graminées

- Sétaire verte
- Sétaire jaune
- Sétaire géante
- Brome des toits
- Brome du Japon
- Echinochloa pied-de-coq
- Panic capillaire
- Digitaire sanguine
- Folle avoine[1]

Mauvaises herbes à feuilles larges

- Amarante à racine rouge
- Amarante de Powell
- Gaillet grateron
- Acnide tuberculée commune
- Petite herbe à poux[1]
- Tabouret des champs
- Saponaire des vaches
- Kochia à balais
- Chénopode blanc
- Renouée liseron
- Moutarde des champs[1]

[1] Suppression

Des questions? Renseignez-vous auprès de votre détaillant Coragen® dès aujourd'hui.

Toujours lire et suivre les directives de l'étiquette. Membre de CropLife Canada.

FMC et Authority sont des marques déposées de la société FMC.
© 2019 la société FMC. 64076-3/19

@FMCAgCanada

FMCcrop.ca | 1-833-362-7722